





DÉCLARATION COMMUNE PORTANT SUR LA CONTINUITÉ DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE MONDIALE DURANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

15 mai 2020

Depuis que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que la situation relative à la COVID-19 avait atteint l'état de pandémie, les frontières du monde entier ont été profondément affectées et les administrations des douanes, les autorités responsables du transport, ainsi que le secteur ferroviaire s'efforcent de prévenir et de combattre la propagation de la COVID-19, tout en essayant de maintenir la continuité de la chaîne logistique.

Le transport ferroviaire international constitue un pilier important de la continuité de la chaîne logistique mondiale. Aujourd'hui, plus que jamais, le transport ferroviaire international joue un rôle vital s'agissant de garantir l'approvisionnement des marchandises, notamment du matériel médical et des produits de première nécessité. L'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) et l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) tiennent à souligner que la coordination entre les administrations des douanes, les autorités responsables du transport, le secteur ferroviaire et toutes les agences concernées est primordiale pour continuer à faciliter les chaînes logistiques ferroviaires et limiter l'impact global de la pandémie sur nos sociétés.

Une des conséquences de la COVID-19 sur le secteur ferroviaire est que certaines compagnies ferroviaires font face à des problèmes au moment de préparer et recueillir les documents papier requis dans le cadre des procédures douanières pour le trafic ferroviaire international.

Dans ce contexte, nous souhaitons rappeler que la Convention de Kyoto révisée (CKR) comporte des dispositions prévoyant l'application de procédures douanières assouplies qui permettent l'acceptation de documents électroniques. Notant que la CKR n'interdit pas aux administrations des douanes d'effectuer les contrôles nécessaires, nous invitons les Membres de l'OMD à faciliter le transport ferroviaire en acceptant temporairement les documents électroniques et en reportant à un stade ultérieur, le cas échéant, la présentation de documents papier, comme le prévoit la CKR, pour permettre le dépôt des déclarations de marchandises et des documents justificatifs par voie électronique (normes transitoires 3.18 et 3.21 au chapitre 3 de l'Annexe générale).

Les administrations des douanes sont également invitées à tenir compte de la recommandation de la CKR selon laquelle « la douane devrait accepter comme déclaration de marchandises pour le transit douanier tout document commercial ou de transport relatif à l'envoi en cause qui répond aux conditions fixées par elle » (pratique recommandée 7 au chapitre 1 de l'Annexe spécifique E).

Par ailleurs, l'OMD a lancé plusieurs initiatives visant à s'assurer que ses Membres et les parties prenantes de la chaîne logistique mondiale aient accès aux informations les plus fiables et les plus récentes ainsi qu'à des conseils sur mesure. Sur le site Internet de l'OMD, une page consacrée à la COVID-19 rassemble, entre autres, tous les instruments et outils pertinents existants de l'OMD, le classement de référence dans le SH du matériel médical en lien avec la COVID-19, plus de 100 contributions des Membres de l'OMD concernant les mesures mises en œuvre en réponse à la pandémie







de COVID-19, ainsi qu'un document proposé par le Groupe consultatif du secteur privé de l'OMD.

Dès le début de la pandémie, la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) a démontré sa pertinence et sa fiabilité. Toutefois, le Secrétariat de l'OTIF coopère étroitement avec les États membres de l'OTIF pour répondre aux défis émanant de la crise, notamment en ce qui concerne le transport de marchandises dangereuses, comme l'oxygène, afin d'alléger les restrictions pendant la crise.

La pandémie de COVID-19 a poussé les États membres de l'OSJD à prendre des mesures plus décisives et mieux coordonnées par rapport à cette nouvelle réalité. Depuis la mise en place de restrictions dans la plupart des pays de l'OSJD et à travers le monde, en vue d'endiguer la pandémie, les documents fondamentaux de l'OSJD régissant le transport ferroviaire international de marchandises se sont avérés essentiels et fiables.

Néanmoins, le Comité de l'OSJD coopère étroitement avec différents pays, chemins de fer et organisations internationales pour continuer à améliorer ces documents et les tenir à jour pour faire face à de nouveaux défis.

Le bulletin et le site Internet de l'OSJD sont d'importants canaux et espaces de partage et d'échanges d'informations sur les mesures mises en œuvre par les chemins de fer pour garantir leur fonctionnement ininterrompu durant la pandémie.

Le Secrétaire général de l'OMD, le Secrétaire général de l'OTIF et le Président du Comité de l'OSJD sont convaincus de l'importance de la coopération multilatérale pour répondre à ces nouveaux défis.

Wolfgang Küpper

Secrétaire général Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires

Kunio Mikuriya

Secrétaire général Organisation mondiale des douanes

Tadeusz Szozda

Président Comité de l'OSJD